

## EDITORIAL

La vague de chaleur "Chergui" sévissant actuellement depuis lundi 20/07/2009 a occasionné des pertes considérables pour l'aviculture marocaine. La température a atteint 48°C dans certaines régions à forte concentration d'élevages avicoles.

Les conséquences se sont matérialisées essentiellement par des mortalités élevées au niveau des élevages de poulet de chair, de dindes, de reproducteurs et de poules pondeuses et par des chutes dramatiques des performances zootechniques de production.

Les mortalités varient selon l'âge des volailles et également suivant que les élevages soient équipés ou non de matériel adéquat pour lutter contre le "chergui" (isolation, pad-cooling, brumisation, ventilation). Aussi, nous ne pouvons qu'encourager les éleveurs à profiter vivement de la ligne de financement "Crédit Dawajine" à taux bonifié mise en place par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) en faveur des adhérents de la FISA et ce pour s'équiper en matériel de refroidissement.

Les chiffres provisoires font état d'une moyenne nationale de 10% à 15% de mortalité (bien entendu plus l'âge est avancé, plus la mortalité est élevée).

Enfin, il devient urgent de mettre en place une assurance pouvant couvrir les éleveurs contre de tels dégâts. La FISA y travaille et espère proposer un produit spécifique aux éleveurs et ce courant septembre 2009.

Courage et espérons que le 2ème semestre de 2009 permettra aux éleveurs de se refaire financièrement !

## Actualité

P3

La FISA tient son Assemblée Générale et élit  
Monsieur Khaïr-Eddine SOUSSI Président de la FISA

## Conjoncture du secteur

P4

## Dossier technique

P5

Techniques de lutte contre les coups de chaleur  
en élevage avicole

## Interview

P8

Financement des organisations  
interprofessionnelles : "cas de la Colombie"

## Focus

P9

Projet de jumelage Maroc – UE : renforcement des  
services de contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire

## Agenda & salons

P11

## البيض صحي ومغذي، تذوقوه يوميا



=



+



القيمة الغذائية لبيضتان تعادل 100 غرام من اللحم

البيض...



من أجل غذاء  
غني وكامل





## CHAPITRE AVICULTURE

# DONNER DES AILES A LA FILIERE AVICOLE

## CRÉDIT DAWAJINE

### LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC LANCE SA NOUVELLE FORMULE DE FINANCEMENT DAWAJINE !

Grâce à l'application d'un taux bonifié, le crédit Dawajine permet aux aviculteurs affiliés à la FISA de financer aux meilleures conditions la mise à niveau des élevages existants ainsi que l'installation de nouveaux projets avicoles.

Banque leader auprès des agriculteurs et de la filière agro-alimentaire, le Crédit Agricole du Maroc apporte son soutien réaffirmé à la Filière Avicole.

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC  
PARTENAIRE DU PLAN MAROC VERT

# La FISA tient son Assemblée Générale et élit Monsieur Khaïr-Eddine SOUSSI Président de la FISA



Conformément aux dispositions de ses statuts, la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2008 le jeudi 25 juin 2009 à 16H00 à Casablanca. Outre l'approbation des rapports moral et financier, cette AGO a été suivie d'une Assemblée Générale Elective (AGE) qui a élu à l'unanimité **Monsieur Khaïr-Eddine SOUSSI** au poste de **Président de la FISA**.

L'AGE a vivement remercié **Monsieur Youssef ALAOUI**, Président sortant de la Fédération, pour son engagement sans relâche dans les activités de la FISA et pour l'importance des actions entreprises pour la mise à niveau et le développement du secteur avicole.

En signe de reconnaissance, l'Assemblée Générale Elective a nommé **Monsieur Youssef ALAOUI** au poste de **Président d'honneur de la Fédération**.



**Monsieur Khaïr-Eddine SOUSSI**  
*Président de la FISA*



**Monsieur Youssef ALAOUI**  
*Président d'honneur de la FISA*

La composition du Conseil d'Administration de la FISA est la suivante :

<b>Président d'honneur</b>	: M. Youssef ALAOUI	<b>Secrétaire Général</b>	: M. Ahmed FADIL
<b>Président</b>	: M. Khaïr-Eddine SOUSSI	<b>Secrétaire Général Adjoint</b>	: M. Dafir GUENNOUN
<b>1<sup>er</sup> Vice Président</b>	: Dr Brahim ASSIMI	<b>Trésorier</b>	: M. Mehdi LEMTOUNI
<b>2<sup>ème</sup> Vice Président</b>	: M. Ahmed ADDIOUI	<b>Trésorier Adjoint</b>	: M. Ahmed ISSALIHI
<b>3<sup>ème</sup> Vice Président</b>	: Mr Omar LAABI	<b>Asseseurs</b>	: M. Ahmed MOUHEMMANE
<b>4<sup>ème</sup> Vice Président</b>	: M. Nourreddine KARIM		: M. Farid IBNKHAYATT
<b>5<sup>ème</sup> Vice Président</b>	: M. Abdellatif ZAIME		: M. Abderrahmane RYADI
			: M. Mohamed ERRAIMI
			: M. Mustapha HASNAOUI
			: M. Omar BENAYACHI

## Conjoncture du secteur

### Conjoncture du mois de juin 2009 défavorable à l'œuf de consommation

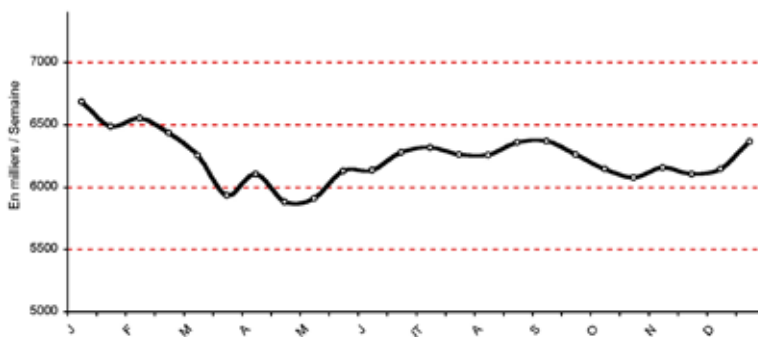
Les importations des reproductrices de type chair ont enregistré un niveau record à 377.000 unités en juin 2009.

Les mises en place de poussins d'un jour de type chair ont connu en juin 2009 une augmentation de 4% par rapport au mois précédent à 6 millions/semaine.

Le prix moyen du poulet de chair départ ferme est passé de 11 Dhs/Kg vif en mai à 12,15 Dhs/Kg en juin 2009. Le prix moyen pondéré de la dinde est resté pratiquement stable à 19,40 Dhs/Kg vif.

Cependant, le prix moyen des œufs de consommation de gros calibre au marché "Biada" de Casablanca a chuté de 16% à 0,59 Dhs/unité.

Estimation de la production nationale de poussins type chair en 2009



### Les professionnels attendent la reconduction de la suspension des droits d'importation du maïs

La FISA a demandé aux départements ministériels concernés la prorogation de la suspension de la perception des droits d'importation appliqués au maïs (arrivée à terme le 31 mai 2009) jusqu'à la fin de l'année 2009 et de prévoir leur suppression définitive dans le cadre de la loi de finances 2010.

En effet, les cultures de maïs pratiquées au Maroc sont orientées essentiellement pour la production du fourrage et de l'ensilage à destination des ruminants. Pour les besoins de l'aviculture, les provendiers recourent à l'importation de maïs et toujours en quantités de plus en plus importantes pour la couverture de leurs écrasements quelque soit la qualité de la campagne agricole.

L'interprofession estime que seule la suppression définitive des droits d'importation sur les intrants de la provende serait de nature à procurer plus de visibilité aux opérateurs, à renforcer la compétitivité du secteur et à atteindre les objectifs de la filière avicole dans le cadre du contrat programme FISA- Gouvernement et du plan "Maroc Vert".

### Consécration des opérateurs du secteur avicole par S.M. le Roi Mohammed VI

Le secteur avicole a été honoré par la remise de quatre trophées par S.M. le Roi Mohammed VI à l'occasion de la cérémonie de clôture de la 4<sup>ème</sup> édition du SIAM 2009. Il s'agit des prix suivants :

- Prix de l'investissement en aviculture remis à M. Youssef ALAOUI Président de la FISA.
- Prix de l'élevage avicole remis à M. Abdellatif ZAIME Président de l'ANPO.
- Prix de l'intégration et de la diversification remis à M. Mohamed LAABI PDG de la Sté ATZAL.
- Prix de la valorisation des produits animaliers remis à M. Tahar BENMEZZAGH PDG du groupe KOUTOUBIA.



### 5<sup>ème</sup> édition de la Caravane de la Citoyenneté



Dans le cadre du mémorandum d'entente entre l'U.S. SOYBEAN EXPORT COUNCIL et la FISA, la Fédération et ses associations membres ont participé à la 5<sup>ème</sup> édition de la Caravane de la Citoyenneté.

Cette caravane, qui a constitué une nouvelle occasion propice pour la FISA de se rapprocher directement du grand public, s'est déroulée du 21 juin au 16 juillet 2009 au niveau de 8 villes (Casablanca, El Jadida, Safi, Essaouira, Marrakech, Kalaat Serghna, Béni Mellal et Salé).

# TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES COUPS DE CHALEUR EN ELEVAGE AVICOLE

## QU'EST CE QUE LE COUP DE CHALEUR ?

Le coup de chaleur est un phénomène climatique lié à une vague d'air chaud survenant essentiellement durant la période estivale appelé communément au Maroc " CHERGUI ".

Le coup de chaleur se traduit dans les élevages avicoles par une élévation excessive de la température corporelle des volailles aboutissant à des baisses de performances zootechniques (perte de poids, baisse du gain moyen quotidien, dégradation de l'indice de consommation, diminution du poids de l'œuf, dégradation de la qualité de la coquille, chute de ponte, chute du taux d'éclosion,...) et à une mortalité élevée dans les cas extrêmes.

Le coup de chaleur augmente les risques sanitaires dans les élevages avicoles (fragilisation des volailles, dégradation des litières, augmentation du niveau d'empoussièrement,...).



⚠ Les effets du coup de chaleur en élevage avicole dépendent du type de bâtiment (avec ou sans isolation thermique), des équipements utilisés (ventilation dynamique ou statique, système de refroidissement installé,...), et la qualité de gestion technique de ce phénomène naturel.

[Source : Sciences et Techniques Avicoles ; la prévention des coups de chaleur en aviculture]

## PARAMETRES A RISQUES EN PERIODE CHAUDE

Il existe **quatre paramètres** à risques en élevage avicoles en période chaude qui doivent faire l'objet de la plus grande attention :

**La température** : L'écart entre la température du corps de la volaille et celle de l'air permet les transferts caloriques par convection (mouvement de l'air au travers des plumes ; la convection augmente avec la vitesse de l'air). Une température n'excédant pas 30°C dans l'après-midi n'est pas préjudiciable sur des volailles en fin de bande à condition qu'ils soient bien ventilés (qualité de l'air, vitesses d'air,...).

⚠ Il est souhaitable que la température au sein du bâtiment ne dépasse pas 30 °C lors des saisons chaudes.

**L'hygrométrie** (ou humidité relative) : Plus l'hygrométrie de l'air ambiant est faible, plus l'efficacité de la thermorégulation par voie pulmonaire (vaporisation de l'eau à travers les voies respiratoires) est bonne. Par contre, plus l'air est sec, plus le taux

de poussières de l'air augmente (préjudiciable en élevage).

⚠ Il est souhaitable de conserver un minimum d'humidité dans l'air sans pour autant dépasser 70% à la température de 30°C.

**La vitesse de l'air** permet aux volailles d'augmenter leurs pertes de chaleur par convection. Elle permet de limiter les taux de mortalités lors d'une augmentation de la chaleur dans le bâtiment en agissant sur la température effectivement vécue par les volailles.

⚠ Une augmentation de la vitesse de l'air de 0,1 m/s équivaut à une baisse de la température vécue par la volaille de l'ordre de 1 °C.

⚠ La vitesse de l'air doit être adaptée à l'âge des volailles. L'utilisation de vitesse de l'air trop élevée sur des poussins ou à des températures insuffisantes peut se manifester par des risques sanitaires.

⚠ La vitesse de l'air est déterminante sur la qualité de la litière. Elle favorise l'évacuation de la vapeur d'eau, du CO2 et de l'ammoniac émit. Elle permet de ce fait de limiter l'humidification de la litière en fin de bande.

**Le renouvellement d'air** agit sur la qualité de l'air et notamment la teneur en ammoniac et le niveau d'humidité relative. Il agit également sur la température intérieure, sur la vitesse de l'air et par conséquent sur la thermorégulation des volailles par convection.

⚠ Pour un bâtiment dynamique, les débits réels de renouvellement qui peuvent être conseillés se situent aux alentours de  $5\text{m}^3/\text{h}/\text{kg}$  de poids vif avec ou sans système de refroidissement. Ce niveau de débit augmente si le climat est plus chaud ou si les apports de chaleur dans le bâtiment sont accrus (isolation moindre, ensoleillement des bâtiments, fermentation de litière accrue,...).

## TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES EFFETS DES COUPS DE CHALEUR

### AVANT LES FORTES CHALEURS

#### **Bâtiment et équipements :**

- Equiper les bâtiments d'un isolant thermique efficace et utiliser des matériaux de construction de couleurs claires.
- Maintenir un gazon dense et humide sur les abords.
- Doter les bâtiments de matériels efficaces de ventilation et de refroidissement.
- Prévoir un nombre suffisant de points d'abreuvement pour que les volailles puissent boire à volonté une eau fraîche. Prévoir le double de la consommation habituelle d'eau.
- Assurer une arrivée d'eau fraîche au poulailler (canalisation souterraine et bac d'eau à l'intérieur de la salle de service)
- Installer des ombrières (jupes) du côté soleil du bâtiment et placer des dispositifs d'écoulement d'eau ou d'aspersion sur la toiture.
- Disposer d'un équipement de secours en cas de coupure de courant (groupe électrogène).



# PAAP

برنامج مساندة الجمعيات المهنية

*Programme d'Appui aux Associations Professionnelles*

*Projet financé par la Commission Européenne  
Projet domicilié et géré par la CGEM*



**ASA**  
American Soybean Association  
**International  
Marketing®**

### Précautions à prendre :

- S'informer quotidiennement de la météo. En cas de forte chaleur annoncée pour le lendemain, il faut éclairer le poulailler une partie de la nuit pour permettre aux volailles de s'alimenter en prévision de la mise à jeun.
- Vérifier le bon fonctionnement des installations, matériels et équipements.
- Assurer une bonne ventilation du bâtiment en dégagant les entrées et sorties d'air de tout obstacle.
- Réduire la densité de volailles, habituer les poussins dès les premiers jours à la chaleur et au bruit des ventilateurs et réduire la quantité de litière pour les bandes d'été.
- S'assurer de la présence en permanence du personnel en période de risque

### PENDANT LES FORTES CHALEURS

- Appliquer la mise à jeun des volailles dès l'âge de 25 jours pour limiter la production de chaleur liée à la

- digestion des aliments. Le principe consiste à relever les assiettes pleines à 1 mètre de hauteur entre 06H00 et 07H00 du matin. Les rabaisser pour réalimenter les volailles dès que la température baisse (après 18H00).
- S'assurer de la disponibilité d'eau d'abreuvement à volonté. Vidanger les canalisations pour faire appel à une eau plus fraîche et ajouter éventuellement des blocs de glace et de la vitamine C à l'eau (1 gr/litre).
- Diminuer l'intensité lumineuse durant la journée à l'intérieur des bâtiments
- Eviter de pénétrer inutilement dans le bâtiment durant les heures chaudes, afin de limiter le stress
- Surveiller en permanence les volailles et la température à l'intérieur du poulailler
- Enclencher progressivement les ventilateurs et le système de refroidissement en fonction de la température et de l'hygrométrie.
- Ouvrir les fenêtres dès le matin en cas de ventilation statique.
- Réduire la densité en fin de bande par la vente d'une partie du lot de volailles

### Choisir son système de refroidissement

Système	Lieu d'installation	Gain en °C	Efficacité
Aspersion sur toiture et/ou sur jupes	Asperseurs d'eau à faible pression (1-4 bars) dans les bâtiments à ventilation statique	2 à 4	Faible
Brumisation à faible pression (5 à 15 bars)	Buses près des entrées d'air dans les bâtiments à ventilation statique ou dynamique à coupler avec brasseurs d'air	6 à 7	Moyenne
Brumisation à Haute pression (50 à 70 bars)	Buses près des entrées d'air dans les bâtiments à ventilation statique ou dynamique à coupler avec brasseurs d'air	6 à 12	Bonne
Pad cooling	Filtre alvéolé placé au niveau des entrées d'air à coupler avec une ventilation dynamique à extraction à fort débit	6 à 18	Très bonne



XVI<sup>th</sup> World Veterinary Poultry Association Congress  
Marrakesh



We take care  
of the future



November 8-12, 2009  
[www.wvpc2009.org](http://www.wvpc2009.org)

La Fédération Nationale Avicole de Colombie (FENAVI) a joué un rôle primordial dans la mise à niveau et le développement du secteur avicole colombien et ce grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités visant l'amélioration de la compétitivité du secteur et la promotion de la consommation des produits

avicoles. Ces activités n'ont pu être entreprises que grâce à l'institutionnalisation d'un Fonds National Avicole (FNA) alimenté par des prélèvements sur les intrants supportés entièrement par les éleveurs eux mêmes. Pour en savoir plus, trois questions à Monsieur Jorge BEDOYA Président de la FENAVI.



Monsieur Jorge BEDOYA  
Président de la FENAVI

### Pourquoi la création d'un Fonds National Avicole (FNA) ?

Au début des années 90, la création du FNA était devenue incontournable pour accompagner et soutenir les acquis du secteur avicole qui a commencé à représenter un poids socio-économique important en Colombie. Conscients de cette importance, des défis auxquels est confronté le secteur pour améliorer sa productivité, son efficacité et sa compétitivité vis-à-vis des marchés extérieurs et des moyens humains et matériel limités du département en charge du secteur, les pouvoirs publics ont jugé utile de doter le secteur d'un outil permettant de financer et de supporter le développement du secteur avicole. C'est ainsi qu'une loi a été promulguée en février 1994 instituant la création du FNA dont la gestion a été confiée à la FENAVI sous le contrôle des Ministères de l'Agriculture et des Finances.

### Comment fonctionne le FNA ?

Les ressources du FNA sont collectées par les couvoirs qui appliquent une taxe payée par tous les éleveurs au moment de l'achat des poussins et qui représente **1% de la valeur commerciale du poussin de type chair** et **5% pour le poussin de type ponte**. La FENAVI dispose d'un système de contrôle permettant de connaître exactement la quantité de poussins vendue par chaque couvoir. Les montants collectés sont versés mensuellement par les accoueurs dans le FNA.

La gestion administrative du FNA est assurée par une commission constituée par deux représentants du Ministère de l'Agriculture et trois représentants de la FENAVI et le contrôle des dépenses relève du Ministère des Finances.

Le FNA est utilisé pour financer un programme d'action prédéfini annuellement par la commission de gestion et qui concerne essentiellement des actions de recherche & développement, études techniques et économiques du secteur, encadrement et information des éleveurs et transfert de technologie, programme de lutte et d'éradication des maladies aviaires et promotion de la consommation des produits avicoles.

### Quelle évaluation faites-vous du FNA ?

Le FNA constitue pour le Gouvernement une excellente alternative pour répondre au mieux aux besoins des professionnels tout en leur confiant la responsabilité de définir et d'orienter le développement futur de leur secteur d'activité.

Cette démarche a été concluante dans la mesure où la consommation par habitant et par an a augmenté entre 1994 et 2009 pour la viande de volailles de 10,9 kg à 23,9 kg et pour les œufs de consommation de 143 à 209 unités. De même, la compétitivité du secteur a été fortement améliorée au point qu'un plan visant l'exportation des produits avicoles à différents marchés a été initié avec succès.

Convaincu de l'intérêt et des bénéfices dégagés par le FNA et pour faire face aux dépenses croissantes liées à l'expansion de secteur et ses défis dans un monde globalisé, le Gouvernement a augmenté récemment de 75% la taxe payée sur le poussin à la demande de la FENAVI.

**Monsieur Jorge BEDOYA Président de la FENAVI s'est rendu au Maroc du 20 au 26 juin 2009 sur invitation de l'USGC et de la FISA. L'objectif de sa visite est de faire profiter la partie marocaine de l'expérience colombienne en matière de financement des interprofessions et de leurs programmes d'activité par l'institution de prélèvements sur les intrants.**





### Projet de jumelage Maroc – UE : renforcement des services de contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a initié un projet de Jumelage (MA06/AA/HE06) (avril 2007 - septembre 2009) avec l'Union Européenne (UE) pour le Renforcement des Structures de Contrôle Sanitaire Vétérinaire et Phytosanitaire.

Ce projet s'inscrit dans la politique générale du Maroc d'accéder à un «statut avancé» avec l'UE et qui s'attache entre autres à réduire les difficultés et les retards dans le volet agricole des négociations visant l'établissement d'une zone de libre échange (ZLE).

Le projet vise à mettre à niveau les procédures et les législations des services de contrôle de la qualité des produits animaux et végétaux et de la santé animale (contrôle sanitaire et phytosanitaire), en vue de leur rapprochement à l'acquis communautaire et de leur adaptation aux standards européens et internationaux. L'objectif est d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments pour les consommateurs et faciliter le commerce des produits agricoles avec l'UE. L'interprofession ne peut qu'adhérer à cette nouvelle dynamique qui consiste en premier lieu pour le Maroc à rehausser le niveau de contrôle de la qualité des produits de l'élevage pour mieux préserver la santé du consommateur.

Cependant, la réussite de ce projet dépend des conditions de sa mise en œuvre qui doivent être progressives et adaptées au contexte socio-économique du pays et à l'évolution du secteur de l'élevage au Maroc ainsi que des mesures incitatives qui doivent être mises en place pour accompagner les professionnels et l'Administration dans ce vaste programme.

La réussite de ce projet dépend également du degré d'implication des professionnels à toutes les étapes de l'actualisation de la réglementation en vigueur et/ou de la préparation de nouveaux textes et en particulier :

1. Projet de loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
2. Projet de loi édictant les mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, des aliments pour animaux et des sous produits animaux.



**مستقبل هذه الكتاكيت في أمان  
مع أفريقيا غاز الرائدة في الجودة والالتقان**

كل مربي الدواجن يعرفون قيمة وأهمية التدفئة لضمان صحة وإنتاجية الوحدة. لهذا تحرص أفريقيا غاز على مرافقة مربي الدواجن من أجل إنتاجية وجودة منتوجهم وذلك بفضل توزيع محكم وشامل للفتينات عبر ربوع المملكة،  
139، شارع مولاي اسماعيل، الدار البيضاء، المغرب  
الهاتف : 05 22 63 96 00 - الفاكس : 05 22 35 22 39 - الموقع على الأنترنت : [www.afriquiagaz.com](http://www.afriquiagaz.com)

**tüv**  
CERT  
DIN EN ISO 9001:2000  
Certifical N° : 01 100 072 155

**AFRIQUIAGAZ**  
أفريقيا غاز  
طاقة رائدة

**RIADMOTORS**  
HOLDING

Quel  
**Intérêt!**  
d'aller  
ailleurs



Le meilleur est  
à votre disposition.

**RIAD MOTORS, Le Partenaire Incontournable**



Direction Commerciale :  
Parc d'activité Oukacha I, N° 29, Aïn Sebâa - Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 5 22 35 85 10/11/22 - Fax : + 212 5 22 35 85 03

## Agenda & salons

Septembre 2009 15 au 18

### SPACE 2009 à Rennes

Contact : CS 54239, 35042 Rennes Cedex

Tél. +33.2.23.4v8.28.80

Fax +33.2.23.48.28.81

E-mail : info@space.fr

www.space.fr

Octobre 2009 19 au 21

### VIV CHINA à Beijing

Contact : China International Exhibition Center (CIEC)

E-mail : info@hkf-fairs.com

Tel. - / Fax -

www.viv.net

Octobre 2009 27 au 29

### DAWAJINE 2009 à Casablanca

Contact : FISA, 123-125, bd Emile Zola

Casablanca 20310

Tél. +212.522.54.24.88/89

Fax +212.522.44.22.76

E-mail : dawajine.casablanca@gmail.com

www.fisa.org.ma

Novembre 2009 8 au 12

### 16ème CONGRES MONDIALE VETERINAIRE à Marrakech

Contact : AMPA, BP 6694, Rabat Al Irfane  
Rabat Maroc

Tél. +212.537.57.87.77

Fax +212.537.71.05.53

E-mail : info@wvpc2009.org

www.wvpc2009.org

Février 2010

### SIA 2010 à Paris Porte de Versailles

Contact : Comexpo

Tél. +33.1.49.09.60.00

Fax +33.1.49.09.60.03

www.salon-agriculture.com

Avril 2010

### SIAM 2010 à Meknès

Contact : Ecole d'Horticulture- Jnan Ben Halima-

50.000 Meknès - MAROC

Tél. +212.535.46.03.00/01/02/03

Fax +212.535.46.03.04/05

E-mail : salon.agriculture@gmail.com

www.salon-agriculture.ma

Avril 2010

### EXPOAVIGA 2010 à Barcelone

Contact : Fiera di Forli

Contact : FIRA de Barcelona, Av. Reina Cristina

08004 Barcelone Espagne

Tél. +34.93.233.20.00

www.expoaviga.com

Du 27 au 29 Octobre 2009

# دواجن Dawajine 2009

بالمركز الدولي للمؤتمرات والمعارض لمكتب الصرف - الدار البيضاء  
Au Centre International de Conférences et d'Expositions  
de l'Office des Changes - Casablanca

الدخول بالمجان  
Entrée Gratuite



Partenaires Officiels



Partenaires Institutionnels



FISA, 123-125 Bd, Emile Zola Code Postal 20310 - Casablanca

Tél : 05 22 31 12 49 & 05 22 54 24 88/89 - Fax : 05 22 44 22 76 & 05 22 44 46 34 - Email : fisa@menara.ma

# Dawajine Infos

DL - 10/2000

Directeur de la publication : **Youssef ALAOUI**

Directeur de la rédaction : **Chaouki JERRARI**

Rédacteur en chef : **Saïd EL JEDAA**

**Pour nous contacter :** FISA, 123-125 Bd, Emile Zola  
Code Postal 20310 - Casablanca - Maroc  
Tél. : 05 22 31 12 49 & 05 22 54 24 88/89  
Fax : 05 22 44 22 76 & 05 22 44 46 34  
Email : fisa@menara.ma  
Site web : www.fisa.org.ma